



TRANSMIS LE 03/07/2024
REÇU LE 03/07/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 09/07/2024
EXÉCUTOIRE LE 04/10/2024

2024/...
Caractère Exécutoire Le 4 juillet 2024

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Mme Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N°03

**OBJET : FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 6 200 000€
DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024
ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LA BANQUE
POSTALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h20, question 12), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Océane USTASE.

ABSENTS avant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour les questions 1 à 12 incluse)

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Ginette FIFI-LOYALE : Françoise GONZALEZ

Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION n°03

OBJET : FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 6 200 000€ DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LA BANQUE POSTALE

Le Conseil municipal

VU les articles L1611-3-1, L2337-3 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération adoptée lors du Conseil municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à procéder à la réalisation des emprunts pour un montant annuel maximum de 5 000 000 €,

VU la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de recourir à un emprunt de 6 200 000 € destiné au financement du programme d'investissement de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT la consultation bancaire en date du 21 mai 2024 en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts pour financer le programme d'investissement de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT l'offre de financement de la banque postale en date du 10 juin 2024 et ses conditions générales version CG-LBP-2023-14,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 13 juin 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des votants le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **DECIDE** de contracter auprès de la banque postale, dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres 75275 PARIS cedex 06, un emprunt de 6 200 000 € dont les conditions sont les suivantes :

Phase de mobilisation revolving :

- Début de la phase de mobilisation : 02/08/2024
- Fin de la phase de mobilisation : 28/02/2025
- Durée : 7 mois



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Question n°03 du CM en date du 27/06/2024- P2/2

Finance

- Mise à disposition des fonds : à la demande de l'emprunteur au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
- Préavis de tirage : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Préavis de remboursement : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Montant minimum du versement : 150 000 €
- Montant minimum du remboursement : 150 000 €
- Taux d'intérêt annuel : index €ster assorti d'une marge de + 1,01%
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Commission de non utilisation : 0,10%

Tranche obligatoire à taux fixe :

- Début de la phase de consolidation : 28/02/2025
- Date de remboursement final : 01/03/2045
- Durée : 20 ans
- Nombre d'échéances : 80
- Date de 1^{ère} échéance : 01/06/2025
- Périodicité de paiement du capital et des intérêts : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 3,66%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et un préavis de 50 jours calendaires
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de financement de la banque postale.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité des votants

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DEL27062024Q3

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T10-34-48.00 (MI254058732)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20240627-DEL27062024Q3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000euros DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GRANDE ET LA BANQUE POSTALE.**Date de décision :** 27/06/2024**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 03 - FIN - Emprunt de 62 Meuros.PDF **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**03 - FIN - PJ Offre retenue.PDF**Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 10:34

Date 03/07/24 à 10:34

Date 03/07/24 à 10:40

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha